



**Les Communes
du
Val d'Anniviers**



www.anniviers.org

**PV DE LA COMMISSION AGRICOLE DU VAL D'ANNIVIERS
DU 13.11.06 A VISSOIE**

Présents : Simon Crettaz, Président des Présidents des Communes d'Anniviers
Mireille Melly, Ayer
Christiane Crettaz, Chandolin
Gérard Genoud, Grimentz
René Zufferey, St-Jean
Gilles Rion, St-Luc
Urbain Kittel, Vissoie
Gérald Dayer, Chef du Service de l'agriculture (SCA)
Paul Michelet, Chef de l'Office des améliorations structurales du SCA
Martine Antonier, secrétaire

1. Accueil

Simon Crettaz, qui a été désigné par ses collègues présidents comme répondant agricole au sein de la Conférence des Présidents des communes d'Anniviers, ouvre en leurs noms la séance constitutive de la commission agricole du Val d'Anniviers. Il est rappelé que cette séance fait suite à divers courriers adressés aux autorités politiques de la Vallée par les agriculteurs et à la rencontre à Chandolin.

Il remercie les personnes présentes et salue tout particulièrement Gérald Dayer et Paul Michelet du Service de l'Agriculture.

Quelques pistes de réflexion sont proposées :

- nombre de membres dans la commission ? rajeunir les membres pour parler de l'agriculture des 30 prochaines années en Anniviers ?
- provenance des membres ?
- rester au domaine agricole ou ajouter le domaine sylvicole ?
- fonctionnement de la commission ?
- durée ?
- appui du canton ? sous quelles formes ?

Dans les années 70, diverses commissions, sous la direction de Philippe Chauvie, ont été créées sur l'aménagement régional du Val d'Anniviers. Une copie des documents sera faite par Martine Antonier et distribuée à tous. Cela permettra de faire un point de la situation 30 ans après.

2. Buts de la commission

- Planification agricole en Anniviers
- Inventaire des problèmes
- Solutions possibles
- Etablir un règlement d'aide à l'agriculture pour le Val d'Anniviers (selon UGB ? selon surfaces de fauche ? centrale laitière ? aide pour l'amélioration des surfaces de fauche ? autres formes de soutien à l'agriculture ?,...)

3. Composition de la commission et autres démarches

L'importance d'avoir des personnes qui travaillent, qui sont disponibles, compétentes et motivées au sein de la commission est relevée mais le nombre de membres doit être limité.

Le développement durable ne peut se faire qu'avec une maîtrise de la croissance et un aménagement du territoire intelligent.

Urbain Kittel et René Zufferey se sentent en fin de parcours et cèdent leur place à des plus jeunes. Les autres membres de la commission relèvent le besoin d'avoir des gens d'expérience et demandent qu'ils restent.

Il est primordial que chaque agriculteur membre de la commission relaie les informations auprès des agriculteurs de sa commune. Doubler la commission d'un grand comité ferait avancer les projets à 2 vitesses et cette proposition n'est pas retenue.

Philippe Chauvie doit être contacté afin de réactualiser les données statistiques concernant l'agriculture et la sylviculture au plus vite. Simon Crettaz s'en charge et mandatera le bureau SEREC pour cette tâche-là.

L'idée est que la commission inventorie les projets, aide au lancement, définisse les besoins et cherche une personne pour s'en occuper. Le tout est chapeauté par les autorités politiques représentées par Simon Crettaz.

Les projets en cours dans les différentes communes ne sont pas remis en cause par la création de la commission agricole d'Anniviers et peuvent se réaliser en parallèle, reste que pour espérer une aide du Canton ou de la Confédération, il faut des projets à l'échelle d'Anniviers.

Pour la prochaine séance, chacun fait la liste, en collaboration avec les autres agriculteurs de sa commune, des problèmes rencontrés et des solutions envisagées. Les idées sont à transmettre dès que possible à Martine Antonier qui se charge de les réunir. Simon Crettaz se renseigne sur la loi sur les marchés publics et l'éventuelle marche à suivre pour recevoir des subventions.

Au terme de la discussion, il est décidé la répartition des tâches suivantes.

Pour les Communes d'Anniviers	Simon Crettaz	
Ayer	Mireille Melly	vice-présidente
Chandolin	Christiane Crettaz	
Grimentz	Gérard Genoud	président
Saint-Jean	René Zufferey	
Saint-Luc	Gilles Rion	
Vissoie	Urbain Kittel	
Pour la sylviculture et le côté technique	Patrick Epiney	
Réalisation des dossiers de projet	Philippe Chauvie	
Secrétaire	Martine Antonier	

4. Point de vue du Service de l'Agriculture

Le développement se fait non plus par exploitation mais au niveau régional et de manière cohérente au sein d'une même région. Anniviers est dans la tendance et la démarche entreprise est saluée par M. Dayer. L'argent n'est pas un problème majeur, il faut d'abord penser aux projets à développer. Pour l'Etat, il est important de ne pas rester cantonner à l'agriculture et d'ouvrir la commission au côté sylvicole.

Dès 2008 en Suisse, le soutien aux projets régionaux va se généraliser. M. Dayer souhaite, pour le Valais, pouvoir présenter 2 à 3 projets afin d'obtenir un soutien de la Confédération. Des soutiens peuvent même être octroyés pour les études préliminaires (analyse de la situation actuelle, infrastructures, promotion,...).

Les subventions peuvent aller jusqu'à 80 %. L'Etat peut soutenir la remise en état des terrains (défrichement). Un projet régional en Anniviers peut être mis en place en 2008. Dans l'intervalle, il faut lister les problèmes, réfléchir sur l'organisation des tâches à accomplir et être prêt avec un projet pour 2008. Il ne faut pas sous-estimer le travail à faire, le temps passe vite, les projets proposés par la commission devront être avalisés par les communes.

Le canton peut amener un accompagnement technique, législatif et financier mais c'est à la commission agricole de décider ce qu'elle veut faire pour son avenir.

Le Val d'Hérens est projet-pilote dans le domaine de l'agriculture, ce qui ne signifie pas projet modèle. Les contraintes temporelles étaient différentes. Reste que des exemples d'implications des communes peuvent être repris.

Le Service de l'Agriculture prépare un cahier des charges pour la commission d'Anniviers. Les documents seront remis au Président de la commission qui redistribuera à tous les membres.

5. Projets suggérés

- ☞ Valoriser le petit-lait. C'est un non-sens d'amener le petit-lait à Sierre et cela coûte cher. Créer une porcherie ou un élevage de veaux nourris au petit-lait ou l'utiliser comme biogaz pour chauffer des bâtiments.

- ☞ Développer l'agrotourisme. Cela sous-entend que le tourisme profite à l'exploitant agricole. Ne pas confondre avec le tourisme en région rurale.
- ☞ Trouver une forme d'organisation pour remplacer les personnes qui s'occupent du bétail dans les étables (communautaires ou privées).
- ☞ Lier la subvention à la construction à une obligation de livrer le lait à la centrale laitière.

6. Liste des problèmes relevés

- Manque d'entretien du paysage (avance des forêts, broussailles,...)
- Diminution des surfaces de fauche et agricoles
- Relève, âge des agriculteurs
- Petit-lait : manque de valorisation et évacuation dans les alpages
- Période d'exploitation des alpages courte sur l'année
- Etables communautaires : les vachers ne restent pas longtemps
- Abandon du contingentement laitier en 2009
- Manque de variante dans l'utilisation du fumier
- Travail mal considéré, mal payé et difficile physiquement
- Prolifération des cerfs
- Diminution des animaux d'autres cantons mis en estivage aux environs des villages et dans les alpages => manque d'entretien => danger d'incendies, avalanches,...
- Difficulté de faire entretenir les machines agricoles par un atelier mécanique situé en plaine
- Manque de coordination entre les divers services de l'Etat (chasse, agriculture,...)

7. Esquisses de solutions

- Déplacer les surfaces de fauche vers les zones d'estivage autour des villages
- Améliorer les accès
- Faire des contrats (de location) avec les propriétaires des terrains
- Aider aux travaux
- Voir avec le service de la chasse (cerfs)
- Travail mal considéré, mal payé, mal partout
- Déplacement des zones de fauche sur les zones d'estivage
- Imposer l'entretien des parcelles
- Les Présidents ont contacté Ammeter pour discuter de l'ouverture d'un garage agricole. Des possibilités existent et doivent être étudiées par la commission.

8. Conclusion

Simon Crettaz met un terme à la séance constitutive de la commission agricole et relève que si le secteur politique et le secteur agricole sont motivés, Anniviers peut faire quelque chose de bien pour son avenir agricole.

9. Prochaine rencontre

Mercredi 13.12.06 17h30 Bureau communal Vissoie

PS : merci de bien vouloir me transmettre vos coordonnées complètes (e-mail compris si possible) afin de faciliter les échanges d'informations.

Pour le PV : Martine Antonier

Case postale 46

3961 Vissoie

027 475 14 55

martine.antonier@anniviers.org

079 473 51 09